

Vendredi 27 Avril 1849.

18<sup>e</sup> Année. — N<sup>o</sup> 6396.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

POUR LYON : Un an, 52 fr.; six mois, 26 fr.; trois mois, 13 fr. DÉP. DU RHONE. Un an, 56 fr.; six mois, 28 fr.; trois mois, 14 fr. HORS DU DÉP. Un an, 62 fr.; six mois, 31 fr.; trois mois, 15 fr. ANNONCES : 25 cent. la ligne.

# Le Courrier de Lyon

Journal Quotidien, Politique, Industriel et Littéraire.

Désigné pour les Insertions des Actes de Société. — Admis pour les Insertions Immobilières.

ON S'ABONNE :

A LYON, Au bureau du journal, place du Plâtre, 13. (Afranchir.) A PARIS, J. HAVAS, directeur des feuilles politiques, rue J.-J. Rousseau, 5. A PARIS, LEBLANC et Comp<sup>te</sup>, rue Notre-Dame-des-Victoires.



Lyon, le 26 Avril 1849.

Les Montagnards, socialistes, membres ou sectateurs de gouvernement provisoire, ont rencontré une veine heureuse : après tant de déceptions et de disgrâces, il leur arrive une bonne fortune. Ils ont non pas établi mais affirmé que, peu de temps après la bienheureuse révolution de février, M. A. Fond avait proposé non pas la banqueroute, mais un ajournement du paiement de la rente, et comme ils se sont mis à quatre pour attester le fait, ils le considèrent comme prouvé ; ils s'imaginent que la France tout entière doit s'incliner devant cet oracle en quatre personnes.

Il fait beau d'ailleurs voir l'indignation qui les transporte contre l'auteur de cette malencontreuse proposition, et contre la proposition elle-même. Comme ils se font les vengeurs de la foi publique outragée ; comme ils repoussent loin toute mesure qui de près ou de loin ressemble à la violation des engagements pris ! Décidément les voilà les plus fermes soutiens, les défenseurs à outrance des droits des créanciers de l'Etat, et, volontiers comme le loup de la fable devenu berger, le parti républicain écrirait sur son chapeau :

« C'est moi qui suis Guillot, berger de ce troupeau. »

Ne vous hâtez point tant de triompher, factieux Montagnards ! Ne croyez pas que l'opinion publique prenne le change aussi facilement que vous le voudriez.

Lors même que dans une conversation particulière avec un ancien ministre des finances, M. Fould, simple particulier, se serait égaré jusqu'à prévoir le cas où une suspension du paiement de la rente serait devenue nécessaire, où elle aurait été préférable à l'ajournement du remboursement des caisses d'épargne, qu'est-ce que cela prouverait et pour vous et contre le parti de l'ordre ?

Cela vous absoudrait-il du reproche d'avoir détruit la confiance, anéanti la prospérité publique, jeté le désordre dans les finances de l'Etat, de l'avoir conduit sur le bord de l'abîme appelé banqueroute ? Non, bien au contraire : cela prouverait que, dans l'opinion même des hommes de la banque, la situation était si mauvaise qu'on ne pouvait se tirer d'affaire que par quelque expédient de la nature de ceux dont il a été question, qu'il fallait choisir entre l'ajournement des remboursements de la caisse d'épargne et celui du paiement de la rente, et cette situation, qui l'avait faite, si ce n'est vous, nos vainqueurs, les conquérants du 24 février ; les arbitres suprêmes de nos destinées ?

Gloire à vous : vous n'avez pas ajourné le paiement de la rente, vous n'avez pas suivi ces conseils donnés ou non, dont votre pudibond respect pour la foi des engagements s'indigne aujourd'hui ; mais vous avez ajourné les déposants de la caisse d'épargne dont la dette, que nous sachions, n'était pas moins sacrée que celle des autres créanciers de l'Etat ; vous n'avez pas proposé la suspension vis-à-vis d'eux : vous l'avez accomplie.

Vous avez plus fait : lorsqu'il s'est agi de régler le remboursement des caisses d'épargnes, vous avez proposé et fait prévaloir une combinaison qui portait aux dépositaires un préjudice évident : vous avez décidé que vous paieriez en rentes ce qui avait été versé en espèces, et par vos manœuvres, vous avez frauduleusement attribué à la rente un cours de complaisance que certes elle n'atteignait pas en

réalité dans ce moment d'angoisses et d'incertitudes.

Vous avez ajourné le remboursement qui devait être immédiat ;

Vous avez remboursé en valeurs ce qui devait l'être en numéraire ;

Vous avez donné à ces valeurs un prix qu'elles n'avaient pas ;

Vous avez donc trois fois manqué aux engagements de l'Etat, fait une triple banqueroute.

Et cette triple banqueroute, c'est au préjudice des travailleurs, de cette classe de la société, objet de tant de prédilections hypocrites et affectées de la part des entrepreneurs émérites de révolutions, qu'elle a été accomplie.

Et c'est vous, spoliateurs du pauvre, qui venez reprocher à vos adversaires, non pas d'avoir placé l'Etat dans la nécessité de manquer à ses engagements, mais d'avoir prévu le cas où cela pourrait devenir une nécessité ; mais d'avoir peut-être émis l'opinion qu'il aurait mieux valu ajourné le semestre de la rente que le remboursement des caisses d'épargne ! Quelle inconséquence ou quel cynisme !

Mais, quand il en eût été ainsi ; quand un gouvernement d'hommes dévoués à la cause de l'ordre, se fût trouvé, par suite de la révolution de février, acculé à cette hideuse nécessité, est-ce à lui qu'il aurait fallu s'en prendre ?

Quand, par suite d'événements de force majeure ou de faits qui lui sont étrangers, un honnête négociant dépose son bilan ou suspend ses paiements, la loi et l'opinion publique ne le mettent-elles pas hors de cause ? Lorsqu'il est constaté que ce malheur est la conséquence de la fraude ou de la mauvaise foi d'un débiteur ou d'un correspondant, n'est-ce pas sur ces derniers que le blâme et la flétrissure retombent avec raison ?

Eh bien ! si, après février, la France eût été obligée d'ajourner l'exécution de ses engagements, ce n'est pas précisément à ceux qui auraient tenu les rênes du pouvoir en ce moment qu'on aurait dû s'en prendre, mais bien à ceux qui, par leurs méfaits et leurs fautes, auraient rendu cette péripétie inévitable.

Heureusement, il n'en a rien été ; sauf l'exception signalée, la France a pu faire face à tous ses engagements : elle est en mesure d'y satisfaire encore à l'avenir.

Mais, il faut bien en convenir, ce n'est pas à ses conquérants de février, aux hommes d'Etat du gouvernement provisoire qu'elle doit d'avoir échappé à cette honte et à ce malheur.

Non ; elle leur a dû d'entrevoir l'abîme de près, et si elle n'y est pas encore tombée, elle n'en a d'obligation qu'à elle-même ; à l'énergie avec laquelle elle a su réagir contre le génie du désordre et de la désorganisation personnifié dans les républicains de la veille.

C'est à la défaite de ce parti, à son éloignement des affaires, qu'elle est redevable de ce résultat.

### De la suppression des malles-postes.

La question de la suppression des malles-postes de Bordeaux à Lyon et à Nantes a paru, par son importance, tenir l'Assemblée en suspens devant la gravité d'un fait aussi considérable. On ne s'est pas dissimulé le tort immense qui résultera pour ces trois grands centres de population d'un retard qui sera de vingt heures en

place, et qui se faisaient un jeu cruel de perpétuer les anxiétés d'une famille.

L'honnête ferblantier rentra donc chez lui de très-mauvaise humeur, et quand Thérèse, qui le guettait toujours sur le pas de la porte, accourut à lui du plus loin qu'elle l'apercevait, pour lui demander avec vivacité :

— Eh bien !... Julien ?...  
— Roblot se contentait de répondre :  
— Mon enfant, on n'a pas de nouvelles de lui au ministère ; mais pas de nouvelles c'est bonne nouvelle, dit le proverbe ; il faut patienter encore ; tout vient à point à qui sait attendre, autre proverbe, ajoutait-il, qu'il est bon de pratiquer.

Mais après dix-huit mois écoulés de cette façon, la patience de la jeune fille avait été poussée à bout. Fleur de Grenade était persuadée que trop docile aux instructions de son père, Julien s'était battu en duel à son arrivée au régiment, et qu'il avait été tué.

— Car sans cela, ajouta-t-elle comme pour corroborer cette idée fixe, il nous aurait écrit au moins une fois, dans les quatre mois qu'il est resté en garnison à Strasbourg.

— Thérèse, disait à son tour Roblot, il y a quelque chose de plus vraisemblable que ces conjectures. Rien ne change le cœur et les idées comme les voyages et la vie de garnison. Je sais qu'un poullet d'Inde à étriller, qu'une cuirasse à astiquer, donnent à un cavalier, dans les commencements, furieusement de l'inton ; mais ça n'empêche pas de trouver, par-ci par-là, quelques quarts-d'heure pour écrire à sa prétendue. Julien, plus que tout autre, a la parole facile, la plume en main. Il t'a oubliée, ma pauvre enfant, c'est mon opinion ; il profite de la chose pour garder le silence. Console-toi donc, et ne continue pas à te faire du chagrin pour un ingrat : Julien t'a rayée, dans son cœur, du contrôle de ses sentiments.

— Non, mon père, non ! répondait Fleur de Grenade. Julien ne peut m'avoir oublié, ce n'est pas un ingrat. Son silence tient à des causes que je ne puis deviner. Il

temps ordinaire et qui pourra aller jusqu'à quarante-huit heures en hiver entre Bordeaux et Lyon, si la ligne est desservie par une entreprise particulière.

Frappé comme elle devait l'être par le simple exposé des faits, l'Assemblée, après le discours de M. le ministre des finances, a renvoyé la discussion pour être en mesure d'apprécier la gravité de cette suppression qu'elle ne paraissait pas soupçonner.

Nous avons examiné la question sous toutes ses faces, et nous dirons, en dédaignant de nous placer au point de vue d'un intérêt étroit de localité, que cette suppression d'un service public, depuis longtemps en activité, sera un escarp mortel porté à nos relations avec une partie de la France.

Ce n'est pas au moment où la France cherche à rapprocher les populations qui couvrent son sol au moyen de chemins de fer, qu'il convient de reculer vers un passé qui nous rapproche en quelque sorte des temps barbares. On ne peut raisonnablement démolir la civilisation d'un côté en cherchant à la faire progresser de l'autre. L'idée du progrès est complexe et n'admet pas de ces moyens mixtes qui n'appartiennent qu'à l'enfance des nations.

Quand une amélioration est introduite dans les coutumes et les mœurs d'un peuple, il faut se garder de la faire rétrograder, ce serait se condamner soi-même et flétrir de ses propres mains l'œuvre des temps et de l'intelligence.

La commission nous parle d'économies à réaliser dans l'intérêt des finances de l'Etat. Matériellement parlant, nous sommes de son avis, mais nous nous séparons de sa pensée quand nous jugeons la conséquence de ses actes. Que l'administration des postes soit en perte sur les lignes qu'elle veut supprimer, nous le croyons, puisqu'elle nous le démontre à l'aide de ses chiffres. Mais est-ce ainsi qu'on doit raisonner quand on tient les rênes d'un Etat comme la France ? Nous pensons qu'il faut voir les choses autrement que la commission, et embrasser l'ensemble d'un service avant d'ergoter sur les détails. Or, il ne tombera dans l'esprit de personne que l'administration soit en perte sur toutes les lignes, et que si elle éprouve un déficit sur celles qu'elle veut supprimer, elle réalise d'assez beaux bénéfices sur celles qu'elle conserve. Cette compensation aurait dû, ce nous semble, entrer en ligne de compte quand il s'agit de l'ensemble du service le plus important de nos temps modernes, puisqu'il a pour but de relier les populations entre elles au moyen de communications rapides.

Il y a une autre question qui se lie à celle de l'économie du temps, c'est celle de la position des personnes. Il est démontré que l'administration ne peut pas renvoyer ses employés sans rémunérer leurs services passés ; admettre le contraire, ce serait supposer une inhumanité qui n'entre pas dans ses vues. Il faudra donc lier le retraité de serviteurs déjà anciens, et grever le trésor de pensions légitimement acquises. Il y a même plus, le matériel hors d'emploi constituera l'Etat en perte réelle si l'on compare le résultat de la vente au prix de revient. Il est donc facile de conclure que les prétendues économies ne seront pas ce qu'on les suppose, puisque le fait seul de la suppression des lignes aura pour résultat immédiat une perte considérable.

Mais la question d'argent est ici une question secondaire. Le côté le plus important que l'Assemblée avait à examiner était celui des relations entre trois grandes places de commerce qui souffriront également de l'application de la mesure. C'est sur ce point que devait s'engager le débat, et nul doute que la solution ne nous eût été favorable pour peu que l'Assemblée eût réfléchi à l'importance des graves intérêts engagés dans la question.

Disons, en terminant, que la ville de Bordeaux a toujours été traitée exceptionnellement par tous les gouvernements qui se sont succédé depuis un quart de siècle. Nous ne voulons pas faire allusion aux faveurs imméritées obtenues par les départements du Nord, quand nous n'avons jamais pu obtenir, quelque effort que nous ayons fait, la justice qui nous était due. Serons-nous constamment l'objet de ce dédain du pouvoir, qui semble être devenu notre apanage ? Quand donc les hommes qui nous gouvernent comprendront-ils qu'il est temps de mettre un terme à ce système d'exclusion qui a constamment pesé sur nous ?

Espérons que notre chambre de commerce, d'accord

fut qu'il soit mort... blessé... ou prisonnier. Vous deviez vous contenter d'avoir causé ce malheur par vos exigences, sans calomnier encore M. d'Hervilly par vos injustes soupçons.

A ce mot d'exigence et d'injustes soupçons le ferblantier fonceait le sourcil ; mais comme il voyait la douleur et la désignation empreintes sur les traits amaigris de sa fille bien-aimée, il se bornait à répondre majestueusement et comme Napoléon, au sujet d'un meurtre qu'il ne commanda jamais. (1)

— Ce que j'ai fait, j'ai dû le faire ; et si c'était à recommencer ; je le ferais encore.

Cependant un ami du ferblantier, employé au Mont-de-Piété, nommé Renard, beau parleur et aussi grand conversationiste, en matière civile, que le père de Thérèse sous le rapport de l'érudition militaire, était parvenu à savoir par la cuisinière du beau frère de la femme de chambre de la mère du ministre de la guerre, que le 1<sup>er</sup> régiment de cuirassiers avait fait, au combat de Deppen, et notamment à la bataille de Friedland, des prodiges de valeur ; mais que ce régiment avait perdu les deux tiers de ses hommes ; Renard avait, à l'aide de préparations oratoires, divulgué cette nouvelle à Fleur de Grenade, et la jeune fille commençait réellement à craindre que son amant ne fût mort sur le champ de bataille. Sa tristesse s'en augmenta. Aux lis et à l'incarnat de son teint, naguère si éclatant, succédèrent bientôt les pâles violettes d'une mélancolie profonde. Ses yeux perdirent leur vivacité, ses lèvres se décolorent peu à peu, et les larmes que jusqu'alors sa fierté avait retenues se figèrent sur son cœur. Plus de gais propos, plus de parure ; le travail remplaça les plaisirs innocents dont la vie d'une jeune fille est trahée. Fleur de Grenade, douée de ce caractère stoïque que Platon nomme un caractère royal, cherchait à briser ses chagrins par des lectures incessantes.

(1) Celui du duc d'Enghien.

avec les villes de Lyon et de Nantes, s'empressera de protester énergiquement contre la nouvelle injustice qui nous frappe, en arrêtant le pouvoir sur la pente malheureuse où il paraît vouloir s'engager.

Il est impossible que cette décision fatale puisse être maintenue, et nous espérons que l'Assemblée législative, mieux éclairée et plus équitable à notre égard, nous rendra la justice qui vient de nous être refusée.

(Indicateur.)

### Bulletin parisien.

Paris, 24 avril 1849.

Le choléra est toujours dans sa période de décroissance, bien qu'il ne diminue pas encore avec toute la rapidité désirable. Les cinq grands hôpitaux civils de Paris qui comptaient d'abord trente-cinq attaques par jour, puis vingt-quatre, n'en comptent plus que dix-huit depuis trois jours. Dans les hôpitaux militaires, le fléau suit également une marche décroissante. Depuis le commencement de l'épidémie, le mouvement des divers hôpitaux est ainsi constaté : 2,520 attaques, 1,411 décès, 201 sorties.

En ville la mortalité diminue sensiblement ; dans la journée du 17 avril, quarante-six décès avaient été signalés ; le 18, il n'y en avait que 31 ; et, le 19, le chiffre était descendu à 28. Depuis l'invasion, 271 attaques ; total général, 530.

Le 19 avril le chiffre officiel de la mortalité en ville, et dans les hôpitaux civils et militaires, s'élevait à 1,744.

Le 22 avril, M. Thiers est arrivé à la maison de régie des mines d'Anzin, à St-Vaast-le-Haut, banlieue de Valenciennes. Il a, dit-on, accepté le titre de régisseur de la compagnie d'Anzin, dont il est l'associé. M. Thiers ne fera qu'un très-court séjour à Lille, où il est appelé pour des affaires de famille.

Une réunion de deux à trois mille socialistes a encore été aujourd'hui l'occasion de quelques désordres dans la salle de la rue Martel. En vertu des arrêtés pris et affichés par ordre du préfet de police, fondés sur les lois qui régissent la police de ces sortes de réunions et celles relatives aux élections, le commissaire de police du quartier s'est présenté avec ses insignes pour assister à la réunion. Mais l'entrée lui en a été refusée malgré ses instances, force lui a donc été de se retirer et de requérir main-forte pour pouvoir remplir son mandat. Il est revenu accompagné de 200 hommes de la garnison de Paris, et s'est représenté aux portes de la salle ; mais la présence de ces soldats a été inutile ; à peine les a-t-on vu arriver que tous les assistants se sont retirés en toute hâte. Il n'y a pas eu d'autre incident.

— On écrit du Mans, le 25 avril :

« Le banquet offert à M. Ledru-Rollin, par les républicains rouges, a été une véritable déception pour les ennemis de l'ordre.

« De nombreuses tables avaient été dressées dans une prairie située près du canal ; une grande partie de ces tables sont restées vacantes, malgré les appels réitérés adressés par tous les moyens, aux socialistes du département.

« Le nombre des banquetiers ne s'est élevé qu'à environ 700 ; et en supprimant les ouvriers et les paysans (régalés gratuitement) et les curieux, le nombre des adhérents était très-minime.

« Quelle décroissance en faveur du parti de la

Cette conduite ne pouvait échapper longtemps à l'œil observateur d'une mère ; Roblot lui-même s'en était aperçu. La vie toute spartiate de leur enfant leur fit craindre un dénouement funeste, car, disait le vieux soldat à son compère Renard :

— La lame finira par user le fourreau.

### CHAPITRE II.

#### Un sapeur modèle.

Ce fut dans ces circonstances que des amis communs ayant donné le conseil à monsieur et à madame Roblot de forcer leur fille à prendre, bon gré mal gré, un peu de distractions, Renard emmena une après-dînée la famille au salon de Flore. C'était mettre Roblot dans son élément ; c'était jeter le poisson dans la piscine. Il n'y eut pas mis le pied une première fois, qu'il prit la résolution d'y retourner, avec sa femme et sa fille, chaque dimanche ; et puis, c'était pour eux un but de promenade.

— Je n'aurais jamais cru, dit le ferblantier à son introducteur, que le bal du salon de Flore rassemblât une aussi bonne compagnie en militaires et en personnes du sexe.

— Certainement, mon compère, répliqua celui-ci qui ne laissait échapper aucune occasion de faire briller son érudition ; il n'aurait tenu qu'à un propriétaire d'appeler son établissement bal de Bellone, de Pallas ou d'Hercule ; mais cela aurait senti le charlatanisme d'une lieue à la ronde, et les militaires n'auraient pas donné dans le panneau. Tandis que Flore, déesse fort avantageusement connue et à laquelle a été dédiée cette réunion, est en odeur de sainteté chez le beau sexe ; c'est la divinité qui présidait, au temps du paganisme, aux fleurs, aux bocages et aux salles de verdure. Or, le guerrier français, vous le savez, compère, ajouta l'employé d'un ton gouaillard, est toujours flatté de pouvoir courtoiser les belles, les fleurs et la victoire.

— C'est vrai, répondait le ferblantier. Les belles et la bouteille, la victoire et la pipe, voilà les quatre saints du



— Voici, sauf plus amples renseignements, les noms des candidats dont il a été jusqu'à présent question dans l'arrondissement de La-Tour-du-Pin. MM. d'Argout, fils du gouverneur de la Banque de France, propriétaire dans le canton de Crémieu. Gabriel Monavon, avocat à Bourgoin. Sappey, ancien député de l'Isère. Labonnardière, docteur médecin, maire de Crémieu. Candy, juge de paix à la Guillotière, ancien notaire à Crémieu. Pravaz, ancien chef d'institution au Pont-de-Beauvoisin.

Voici, au surplus, comment les huit cantons de l'arrondissement sont spécialement représentés par les divers candidats.

MM. d'Argout fils, Candy, Labonnardière, représentent spécialement les cantons de Bourgoin et de Marestel. (Ces cantons sont les plus considérables de l'arrondissement.) Sappey, représente spécialement les cantons de La-Tour-du-Pin, Lempis et Yvirieu. Pravaz représente spécialement les cantons de St-Geoire et du Pont-de-Beauvoisin. (Je dois faire remarquer que ces deux cantons sont les moins importants.)

— Un caporal du 51<sup>e</sup> régiment de ligne, qui était rentré à la caserne avant-hier, après l'heure fixée par les règlements militaires, et qui avait encouru, pour ce fait, une légère punition, s'est fait sauter la cervelle, hier matin, à l'arsenal. Cet acte de désespoir a vivement impressionné les camarades de ce jeune militaire. (Echo.)

— On a pu croire jusqu'à ce jour qu'en fait d'immortels il n'y avait que les quarante de l'Académie française, c'était une grave erreur; une nouvelle série d'immortels nous est révélée par le *Republicain*. Ce journal publie une liste de souscription, et les souscripteurs de cette liste se qualifient tous d'immortels avec un numéro d'ordre, ainsi il y a des immortels n<sup>o</sup> 150, n<sup>o</sup> 19, n<sup>o</sup> 200, etc., etc.; tous ces immortels ainsi étiquetés souscrivent généralement pour 10 et 25 centimes au minimum et au maximum, c'est bien peu pour des immortels.

— On lit dans le *Salut public*: Dimanche dernier, à onze heures du soir, une bande de sous-officiers de la ligne, démocratisés par un mélange de blouses plus ou moins travailieuses, traversaient le pont de la Guillotière en chantant des hymnes patriotiques, malgré l'heure indue. Non loin d'eux, on remarquait des soldats regagnant paisiblement leurs quartiers. Nous doutons fort que l'autorité des sous-officiers sur leurs subordonnés se trouve bien de manifestations semblables.

— Quelques journaux ultra-démocratiques (notamment le *Peuple Souverain* de Lyon), et même quelques citoyens, fine fleur de la sociale, affectent le plus grand mépris pour le calendrier Grégorien; ils ne tiennent à estimer que celui décrété par la convention.

Tous les goûts sont dans la nature. Il nous paraît utile de rappeler à ce sujet que dans la bizarre énumération des trois cents soixante-cinq jours de l'année telle que l'avaient faite les grands génies de 95, chaque jour était le vocable d'une production végétale, d'un animal ou d'un ustensile d'agriculture; c'était d'un pastoral à réjouir un valet de ferme. Qu'on en juge par les exemples suivants que nous prenons dans la première décade du premier mois (vendémiaire):

Primidi,	Raisin.
Duodi,	Safran.
Tridi,	Colchique.
Quartidi,	Chataigne.
Quintidi,	Cheval.
Sextidi,	Balsamine.
Septidi,	Carotte.
Octidi,	Amaranthe.
Nonidi,	Panais.
Decadi,	Cuve.

Il y avait un jour consacré à l'âne, un autre sous l'invocation du cochon; il devait y en avoir un troisième sous celle du fumier.

— On lit dans le *Journal de l'Ain*: « Au nombre des personnes qui sont venues visiter le maréchal Bugeaud à Villefranche, on remar-

On vous écoutait bien dans les commencements, Mais quand on a puis vu que les plus fainéants Voulaient faire la loi, l'on s'est dit: Pas si bête! A bas les grippe-sous qui nous montent la tête! Quand l'homme a de travail et sa paire de bras, Il a tout ce qu'il faut pour sortir d'embaras. Puis c'est pas dans Lyon qu'il faut qu'on nous professe Que jamais l'ouvrier n'arrive à la richesse; Combien que l'en connaît, de gros négociants, Qu'on fait, comme l'on dit, fortune avec les dents? Les J..., les T..., les G..., et tant d'autres, Tout le monde le sait, sortent-ils pas des nôtres? Peut-être le diras que c'était le bon temps; Alors, pourquoi changer, quand nous étions contents! Vas... toujours le soleil luira pour tout le monde: C'est bien vrai qu'autrefois, aux bals de la Rotonde, On n'allait pas encore engourdir tout le fruit De six jours de travail, en une seule nuit; Qu'au lieu d'un habit fin, on portait une veste; Mais on l'avait payée, et l'on avait de reste De beaux et bons écus qu'on mettait de côté, Alors on ne parlait pas tant de liberté; Pourtant, l'on en avait, cousin, bien davantage, Car, vois-tu, la misère est sœur de l'esclavage. L'on sait à quoi ça sert, vos révolutions, Ça sert à satisfaire un tas d'ambitions De gueux, de fricoteurs qu'ont fini de bien faire Et, sans part au travail, veulent part au salaire. Ces couteurs-là, chez nous, ça dure pas longtemps, En France, on n'aime pas à nourrir les fainéants. Et puis toujours cluber, gueuler la *Marseillaise*. Se rassemblent la nuit, à la Croix-Rousse, à Vaise, Toujours d'un sang impur abreuvant les sillons; On hait par avoir l'air d'un tas de c..... C'est pas tout ça que met de beurre à la marmite, L'argent que l'on y gagne, on l'y mange bien vite; Voilà, mon cher cousin, ce que les ouvriers Se disent de partout; aussi, les émeutiers

quaît avec un vif intérêt quelques officiers supérieurs en retraite, nobles débris de l'ancienne armée; ils avaient revêtu leurs vieux uniformes, qui reportaient les vieux souvenirs à des temps héroïques.

L'un d'eux, M. Perroud, lui a rappelé qu'ils avaient combattu ensemble au siège et à la prise de Lérida, en Espagne.

Je suis heureux, a répondu le maréchal, de revoir mes anciens camarades d'armes.

M. Perroud lui ayant dit: Je commandais une des deux compagnies qui montèrent les premières à l'assaut; vous commandiez l'autre. Le maréchal répond: *Alors vous avez eu une balle à la cuisse*; M. Perroud confirme cette indication. Eh bien! reprend le maréchal, vous avez été plus heureux que moi, je n'ai pas été blessé dans cette affaire, et il tend la main à son ancien camarade d'armes.

— Un instituteur d'une commune qui touche à notre département nous écrit de Neuville-sur-Saône la lettre suivante qui, en même temps qu'elle fait honneur à ses sentiments personnels, rassure sur les tendances de la grande majorité de ses collègues dont on s'est peut-être exagéré de tort le mauvais esprit.

Monsieur le Rédacteur, Veuillez, je vous prie, insérer dans le plus prochain numéro de votre journal la lettre suivante: Dans votre numéro de samedi dernier, à votre correspondance spéciale de Paris du 18 avril, on lit ce passage: « Les nouvelles que le comité reçoit des départements s'accroissent à présent comme très-dangereuse l'influence des instituteurs primaires dans les campagnes. Les instituteurs sont presque tous des adeptes de la république démocratique et sociale. Ils ne reconnaissent pour chefs que MM. Ledru-Rollin et Joly, etc. » Votre correspondant généralise beaucoup, monsieur le rédacteur. Il faut qu'il connaisse fort peu cette classe de laborieux et honnêtes citoyens pour les supposer dépravés à ce point si dégradant et si avilissant de s'ériger dans leurs communes en apôtres de socialisme.

Si, par exemple, l'on se contentait de dire que la centième partie des instituteurs de France a oublié leurs devoirs pour se faire socialistes; cette fraction, quoique hyperbolique, n'aurait du moins rien d'amer et de repoussant pour l'autre partie des instituteurs formant les quatrevingt-dix-neuf centièmes du corps; car il n'y a rien de très-étonnant que, dans une classe quelconque d'individus, un sur cent abandonne son droit chemin. Mais presque tous... tous les instituteurs devenus anarchistes, fauteurs du désordre et partisans du crime!... tous les instituteurs de France désertent leurs écoles pour porter ça et là la licence socialiste! tous enfin, ou presque tous, sont tombés dans un état d'idiotisme incurable!... Quelle affreuse métaphore!... La seule consolation qui me reste, si toutefois on peut se consoler d'un si grand mal, c'est que le fleau ne m'a pas atteint.

Mais enfin parlons avec connaissance de cause. Dans le département du Jura où je suis né, où j'ai étudié, et où j'ai exercé pendant sept ans les fonctions d'instituteur communal, et dans le département de l'Ain où j'exerce les mêmes fonctions depuis longtemps, dans ces deux départements, dis-je, je connais parfaitement près de 500 instituteurs primaires. Voulez-vous savoir quelle est leur politique et quelle est la mienne? — C'est de travailler, non à colporter, mais à parvenir à ce but de rendre à chaque famille, après le cours scolaire terminé de l'enfant qui nous est confié, à rendre, dis-je, à chaque famille un enfant vertueux, et au pays un bon citoyen. Or, les socialistes sont-ils de bons citoyens? A celui qui répondra affirmativement, je permets alors de dire que presque tous les instituteurs de France sont dans l'erreur. Daignez agréer, etc.

HUGON, instituteur. Civrieux, le 22 avril 1849.

— La lettre suivante, adressée par M. Ch. Rivet à l'un de nos concitoyens, doit lever tout espèce de doute sur les intentions de ce représentant de notre département, dans le cas où il serait porté de nouveau à la future Assemblée législative par les suffrages des électeurs:

Monsieur, Vous m'apprenez qu'en voyant mon nom sur la liste des conseillers d'Etat récemment nommés, quelques électeurs ont pensé que je déclinais à l'avance le mandat qu'ils auraient pu vouloir me confier une seconde fois. Vous m'invitez à faire connaître mes intentions à cet égard. J'obéis, pour faire cesser toute incertitude, quoique je me fusse promis d'attendre en silence le jugement que le scrutin va porter dans quelques jours.

Refuser les suffrages de l'Assemblée nationale, lorsqu'elle m'appellait au conseil d'Etat, c'eût été me reconnaître ce que je dois à cette administration laborieuse et in-

N'ont plus de chance à Lyon pour revoir le désordre; Ceux qu'ont été mordus si ferait pas remordre; C'est assez comme ça de sens dessus dessous, Pour la tranquillité l'on peut compter sur nous. Te peux bien l'assurer à ceux de la Montagne; Mais c'est assez causé; je sens venir la cage. Ma prochaine sera sur les élections; En attendant regois mes salutations. J. P.

La Croix-Rousse, février 1849.

A mon cousin Greppo. C'est-il donc vrai, cousin, te voilà dégoûté? Te voilà plus... que ceux qui l'ont nommé? Raleau (de ce nom-là pourquoi donc qu'on l'appelle? On aurait bien mieux fait de le nommer la *Péle*) Ta montré ton mandat troué de part en part; Et te peux entendre, vieux, le chant du départ. Te vas dégringoler du haut de ta Montagne, Et vas quitter Paris, ce pays de cocagne, Où te étais promis d'éterniser ton séjour, Tarifé, pour rien faire, à vingt-cinq francs par jour. Et puis, ne crois pas rien que jamais l'y revienne. Le Rhône auparavant nous descendait de Vienne; On ne vit pas toujours en sens dessus dessous.

Tes vingt-cinq francs, cousin, j'en donne pas deux sous. Tes certain cependant d'avoir une banquette, Seulement celle-là ne sera pas mollette, Mais faite de bois dur et bournée en noyau; Et l'auras ta *façure* en guise de bureau. La navette te va mieux que non pas la plume; Un forgeron jamais n'est fort que sur l'enclume; Et si c'est comme on dit: à chacun son métier, Viens reprendre le tien... resois talletatier. Et tes amis Benoit, et Pelletier et Doure! On va les envoyer, comme toi, faire f... paître. Vous faisiez cependant quatre grands citoyens. Mais on veut voir un peu si les gens à moyens

tégre, dont je m'honorerais toujours d'avoir fait partie. Mais, devant le suffrage universel, des intérêts bien plus graves vont se débattre:

Ordre, progrès, stabilité, ces deux grands principes que la Constitution devait satisfaire, ont prévalu sans doute, et la raison publique s'y rattache de plus en plus, comme au seul gage de salut pour la société et la liberté, menacées à la fois. Je sais qu'ils trouveront parmi les candidats qui se présentent, des défenseurs dévoués et courageux. Que d'autres aillent considérer l'œuvre de pacification et d'avenir à laquelle je me suis associé, je me retirerais satisfait du rôle qui m'a été assigné.

Mais si on croit que je puis encore être utile, ne fût-ce que pour éviter des divisions déplorables, un devoir commencera pour moi, et je l'accomplirai sans hésiter. Partout où la confiance des électeurs me montrera un service à rendre, un acte de dévouement à accomplir, aucun intérêt personnel ne troublera ma conscience. Je marcherai comme un soldat, j'obéirai comme un bon citoyen.

Je quitterai donc le conseil d'Etat, si je suis élu à l'Assemblée législative; et lorsque le souvenir de dix-neuf ans d'études et de travaux me causera quelques regrets, je penserai avec bonheur que j'ai acquitté ma dette envers un département qui m'a honoré du plus haut témoignage d'estime qu'un homme public puisse ambitionner. Agréer, etc.

Charles RIVET. Paris, 21 avril 1849.

— On nous adresse la réclamation suivante qui, malheureusement, n'est pas un fait isolé dans la composition des divers comités électoraux:

Monsieur le rédacteur du *Courrier de Lyon*, Dans le numéro du *Salut public* du 25 de ce mois, à l'article intitulé *Bulletin électoral*, j'ai vu, avec la plus grande surprise, figures mon nom parmi ceux des délégués d'une section de la Guillotière.

Je ne mérite point cette qualification, ainsi on a eu tort, Monsieur, de le rendre publique; il est donc indispensable que je fasse connaître ce qui suit: La section dont je fais partie se compose d'environ 1.200 électeurs; 20 à 30 sont arrivés à une réunion convoquée par des affiches qui n'indiquaient point d'heure, et cinq délégués ont été le résultat d'une élection faite sous la présidence d'un citoyen dont on a dissimulé le nom, en ne le désignant que par les lettres M. N. Ce qui me fait croire qu'il n'y en avait point de réel, parce qu'il y en avait eu un, son nom eût été rendu public.

L'élection dont rend compte le *Salut public*, et à laquelle je n'ai point été convoqué, a donc été faite par la cinquantième partie seulement des électeurs qui auraient dû être appelés pour y concourir, et ce journal la présente comme une émanation réelle de la volonté de toute une section.

Je proteste donc contre l'abus qu'on a voulu faire de mon nom, pour encourager des électeurs, partageant mes opinions napoléoniennes, à donner leurs suffrages, aux candidats que je serais sensé avoir adoptés.

AGUER, Fermier de l'hospice de Lyon.

— Voici le programme du concert d'adieu que doit donner, dans la salle de l'hôtel de l'Europe, le jeune Paul Julien, violoniste, âgé de 8 ans, le samedi, 23 avril 1849 à 8 heures du soir.

- PREMIÈRE PARTIE.
- 1<sup>o</sup> Air varié exécuté par le jeune Paul Julien. MAYSERER.
  - 2<sup>o</sup> Les Echos, duo chanté par M<sup>mes</sup> Steiner-Beaucé et Cornelle. LABARRE.
  - 3<sup>o</sup> Air de *Jerusalem* chanté par M<sup>me</sup> Cornelle. VERDI.
  - 4<sup>o</sup> 5<sup>o</sup> Air varié exécuté par le jeune Paul Julien. BERLIOT.
  - 5<sup>o</sup> *Huit ans d'absence*, romance dramatique chantée par M<sup>me</sup> Steiner-Beaucé. PUGET.
- DEUXIÈME PARTIE.
- 6<sup>o</sup> Air de la *Sonnambule* chanté par M<sup>me</sup> Steiner-Beaucé. BELLINI.
  - 7<sup>o</sup> Air de *Guillaume Tell* chanté par M<sup>me</sup> Cornelle. ROSSINI.
  - 8<sup>o</sup> 7<sup>o</sup> Air varié exécuté par le jeune Paul Julien. BERLIOT.
  - 9<sup>o</sup> *Le Réve où la Mère au bal*, romance dramatique chantée par M<sup>me</sup> Steiner-Beaucé (redemandée). ARNAUD.
- Le piano sera tenu par M. Luigini  
Prix du billet: 2 fr.

On peut se procurer des billets chez tous les marchands de musique, et chez M. Méra, libraire rue Lafont, 4.

JARDIN-D'HIVER. — Nous aurions dû rappeler plutôt le succès de la fête enfantine donnée dimanche dernier au Jardin-d'hiver. Depuis très-longtemps ce gracieux établissement n'avait vu sous son dôme de verre, une telle affluence de curieux qui se sont retirés, nous devons le dire, enchantés de leur soirée.

Sollicitée par beaucoup de familles de renouveler cette fête enfantine, l'administration du Jar-

(Faut son tour à chacun) pourrait mener la France Et feront revenir crédit et confiance.

Té l'avais cependant, belle, l'occasion De te faire estimer d'un chacun dans Lyon: Te pouvais sans rien faire et surtout sans rien dire, Eh! mon Dieu, que sait-on? te faire réclier. Quel diable, au lieu de ça, te mécanise donc Pour te faire servir la messe à ce *Proudhon*, A ce gros vilain laid que porte de lunettes? Il veut tout partager, lui, que n'a que de dettes! Dis l'y donc, s'il vous plaît, avant qu'il soit trop tard, Que dans ses vingt-cinq francs je réclame ma part.

Ils sont tous comme ça, ces marchands de partage! Ces particuliers là n'ont pas l'air de bagage; Ou bien si, par hasard, ça tient à quatre sous, Ça partage en dessous, mais jamais en dessus. Tiens... toi, ça dix métiers; moi, j'en n'ai que quatre, Si je t'en prenais trois, sûr, te vendrais me battre; Et bien que te ferais: Voilà pourtant, mon vieux, Ce que te voudrais faire à ceux que te crois mieux. On dit que te t'étais promis une *façure*: (Sais-tu que te n'es pas gêné, mon camarade?) Que te t'étais flatté qu'avant peu, la Greppo Déchirerait sa coiffe et porterait chapeau. Le partage, vois tu, l'on en parle à son aise, Si t'en étais, cousin, comme *Bertrand de Vaise*, Te dirais de *Proudhon* ce qu'il dit de *Cabet*: « Sa recette met l'homme en dessous du barbet. » Mais, suffit là-dessus, je sais qu'en politique Te resteras toujours têtue comme un bourique.

Dis-moi donc seulement; quand te t'es vu là-haut Au milieu de neuf cents, pauvre cousin *Greppo*! En face de gaillards qu'ont de bec et de tête, Soit dit sans te flatter, t'as dû te trouver bête! Aussi, quand il fallait rien que gueuler aux voix, Te prenais ta revanche en beuglant comme trois.

din-d'hiver s'est décidée à satisfaire ce désir en donnant dimanche prochain, 29 courant, une nouvelle Tombola: Mais pour donner plus d'éclat à la fête et faire un plus grand nombre d'heureux, au lieu des 40 lots gagnants de dimanche dernier, il y en aura *soixante*, et tous d'une bien plus grande valeur; au lieu d'une pluie de 1000 jetons et bonbons, cette pluie sera de *quatre mille*, afin que tous les enfants puissent emporter un souvenir de la soirée.

Le tirage de la Tombola, aura lieu à 7 heures précises, afin de satisfaire à toutes les exigences, il sera suivi de la pluie des 4.000 jetons et bonbons. A huit heures, grand concert vocal et instrumental.

Aujourd'hui jeudi 26, séance musicale de 5 heures à 6 heures, scènes variées de Guignol, et exposition de tous les lots destinés à la tombola de dimanche prochain, parmi lesquels on distinguera un bracelet pour enfant en or ciselé, un autre bracelet en argent, nouveau modèle; une broche en or avec une pierre, une paire de boucles d'oreilles en or avec pierres bleues, un magnifique singe cimballier, un superbe polichinelle, une très-belle poupée, enfin un choix d'objets d'excellent goût au nombre de soixante.

La même exposition aura lieu aussi le vendredi 27 avril.

MM. les abonnés sont prévenus qu'il y a tous les mercredi, jeudi et vendredi des scènes variées de Guignol. Ils sont aussi prévenus qu'ils ne seront admis que sur la présentation de leur carte d'abonnement.

Condition des soies. — 25 avril.

Nombre de ballots entrés à la condition, 61. — Soies ouvrées, 52. — Soies grèges, 12. — Dernier n<sup>o</sup> placé, 2405. Observations météorologiques, 26 avril, (8 h.) Baromètre, 740 millim. variab. — Thermomètre, + 9 degrés — Hygrom., 60. — Ciel, nuageux. — Vent, Nord. — Hauteur du Rhône, 1 m. 50 c. — Hauteur de la Saône, 1 m. 80 c.

Spectacles du 26 avril.

Grand-Théâtre. — La Biche au bois. Célestins. — 90, 92 et 94, drame. — Les égarements d'une canne et d'un parapluie. — Estelle. — L'enfant changé en nourrice.

BULLETIN DES SOIES.

(Extrait du *Courrier de la Drôme*.)

Aubenas, 21 avril.

Une hausse extraordinaire a eu lieu aujourd'hui sur nos grèges de pays. Ce que l'on payait samedi dernier de 46 à 48 fr., s'achetait à notre marché de ce jour de 52 à 54 fr. 50 c. le kil., pour la marchandise extra-belle. Les jolies soies courantes se payaient de 49 à 51 fr. 50 c. le kil.

Cette hausse n'est malheureusement que trop justifiée par le froid qui a eu lieu ces deux ou trois derniers nuits. — Les localités qui n'avaient pas été atteintes par les premiers froids sont aujourd'hui aussi maltraitées que notre canton. Le mal est incalculable et on ne peut dire ce que sera la récolte dans le midi de notre département et dans le Gard. Ce qu'il y a de certain, c'est que le peu de feuille qui survivra à ce désastre sera retardé de plus d'un mois des autres années.

Il est inutile d'ajouter qu'aux prix ci-dessus il s'est fait peu d'affaires.

A Romans, la soie continue toujours à être abondante sur le marché. Elle s'est vendue, vendredi et dimanche, de 40 à 42 fr. le kil., soie ordinaire de pays.

A Lyon, les transactions en soie ont en ce moment un mouvement extraordinaire d'activité. Poussés par l'empressement des acheteurs, les prix sont en pleine voie de hausse. L'augmentation peut s'évaluer de 4 à 10 p. 100, suivant les articles, depuis le commencement du mois, et elle n'est pas moindre sur tous les marchés de grèges, où règne une grande effervescence.

Ce mouvement, qui a sa cause première dans les commissions importantes qu'a reçues la fabrique lyonnaise et dans l'essor que la consommation a pris de toutes parts, est appuyé par les inquiétudes qui se manifestent de la sorte de la prochaine récolte.

A Marseille, malgré l'importance des arrivages pendant la dernière semaine, dont le chiffre s'élève à plus de 500 balles, les transactions sont devenues très-importantes, et les cours ont repris faveur. Cette reprise et cette augmentation sont occasionnées par les variations de l'atmosphère, qui font naître des craintes sur le résultat de la prochaine récolte.

6 ball.	M. L. G.	14	à	12	1/2 kil.
47	»	Castravan,	10	à	13
16	»	Syrie fine,	21	à	50
5	»	B. C. L.,	12	à	14
2	»	Payembol,	13	à	11

Par exemple, jamais te n'as manqué la piste Du moindre gueuleton rouge ou socialiste; T'as mangé, pour ta part, au moins deux ou trois veaux; T'as bu... non, c'est pas trop, un tonneau de Surène; Et dire que jamais t'as pu noyer ta haine Contre tous ces *réac* et tous ces *aristo*, Que vont manquement te remplacer bientôt. C'est vrai qu'après avoir dégoisé vos harangues (Pour moi je n'y crois pas, c'est de mauvaises langues Que tiennent ces propos) vous autres montagnards, Chez un fameux *Caillot* de sur les boulevards, Vous alliez en surnois pour vous faire de bosses, Que de peur de marcher, vous preniez de carrosses Et que, toujours au nom de la fraternité, Le peuple avec grand soin se trouvait évité.

Pour rompre avec tout ça, faut de philosophie; Tout le monde n'ont pas un bel an dans la vie. Et puis, si c'est rincé pour ton élection, Te ne manquera pas de consolation; On va te buriner; on va te faire en plâtre; De cramoisi que t'es, te seras blanc d'albâtre. Le *Peuple Souverain* et tous ses abonnés A grands coups d'encensoir l'applatiront le nez; On va te banqueter aux Brotteaux, aux Charpenne; A ta santé, cousin, qu'on videra de benne! Peut-être... et pourquoi pas?... qu'en plein *Charabara* Sur un âne de bronze tu pourras te tenir, Et ceux que n'auraient pas celui de te connaître, Pourront lire: *A Greppo ses frères de Biedre*... En attendant, cousin, j'ai plus beaucoup de fois A t'écrire: *A Greppo le fabricant de lois*. Rentre, rentre chez nous, faire de quinze-seize, Dans cet atelier-là te seras mieux à l'aise; T'as fait assez de cuirs, viens faire de velours. J.....P....., ton parent pour toujours.

1	»	Perse,	13 75	à	»	»
1	»	Salonique,	18 25	à	»	»
3	»	Tramas,	16 50	à	»	»
7	»	Royale,	18	à	20	»
8	»	B. C. G.	15	à	»	»
3	»	Antioche,	11 50	à	»	»

Extérieur.

WURTEMBERG. — Le bruit s'était répandu le 21 avril, à Francfort, que des troubles graves avaient éclaté à Stuttgart, par suite du refus du roi, de reconnaître la constitution de l'Empire et la démission du commissaire Roemer.

Tous ces bruits étaient sans fondement, et nous voyons, d'après les lettres et les journaux de Stuttgart du 21 avril, que les choses n'étaient pas beaucoup plus avancées que l'avant-veille et la veille.

Des rassemblements nombreux s'étant formés pendant la soirée du 20, dans plusieurs des rues principales de Stuttgart, plusieurs réunions patriotiques se sont formées, et ont signé des adresses au roi pour l'engager à céder aux vœux de son peuple.

La chambre des députés, dans sa séance du 20 avril, a également adopté une adresse au roi qui lui a été présentée par le rapporteur, M. Reyscher, et qui est conçue dans des termes fort énergiques: la chambre déclare qu'elle ne pourrait accorder son appui à tout autre ministère ayant des vues différentes sur la question allemande, et elle engage respectueusement S. M. à reconnaître, au nom du Wurtemberg, la constitution allemande.

Le peuple qui attendait autour de la salle des séances de la chambre des députés, le résultat des délibérations, a accueilli cette adresse avec enthousiasme. La députation chargée de la présenter, est composée du président Wurschel et de MM. le comte de Degenfeld, le prélat de Mehring, le prélat de Gerock, de Ziverger, Doertenback, Wiest-d'Alin, Reyscher, Weiel, Wizemann, Bunz, baron de Nofre de Lobenstein, et Paulen, n'avait pas pu encore être reçue, le 21, par le roi, et l'on répandait le bruit que S. M. wurtembergeoise persistait à ne pas céder, et voulait dissoudre la chambre des députés.

Quoi qu'il en soit, le ministère n'était pas encore remplacé, et les négociations continuaient entre le roi et les anti-unitaires, mais personne n'avait encore osé se charger de la formation d'un nouveau cabinet, en face de l'irritation populaire et de l'unanimité du pays pour la constitution de l'Empire.

— On lit dans la Presse de Vienne :

« Le bruit s'est répandu ici que le maréchal Radetsky avait dénoncé l'armistice avec le Piémont, et qu'il se proposait de reprendre les hostilités le 30 courant, par les motifs : 1° du refus de recevoir une garnison autrichienne à Alexandrie; 2° non paiement de la contribution de guerre; 3° présence continue d'Albini dans la mer Adriatique; 4° rappel du comte Revel. »

— On dit à Brunswick que le duc songe à abdiquer. Ce prince étant sans héritier, le duché retournerait de droit au Hanovre.

Affaires d'Italie.

On lit dans le Conciliatore de Florence du 18 :

Hier soir sont arrivés à Florence le régiment des vélites et le premier régiment de ligne : une foule immense de peuple s'est portée à leur rencontre vers le chemin de fer, où ils ont été salués par les acclamations générales; ils ont traversé la ville qui a été illuminée instantanément après avoir fait une halte devant le palais archiepiscopal, où ils ont été bénis au nom de Dieu par le digne prélat.

— Nous avons la certitude que les volontaires livournaux sont partis ce matin de Pistoie, et se sont dirigés vers Livourne en prenant la route de la vallée de Nievole.

— Ce matin, on a appris que ceux des Livournaux qui, après avoir refusé de rendre les armes, étaient allés grossir le nombre des rebelles, sont partis de Calcinai, en se dirigeant vers Pise. Les populations étaient en grande effervescence, et on disait à Pontedera que les Livournaux avaient pris la direction opposée en passant derrière Monte.

— Le Bolletino de Lucques, du 20 avril, publie une dépêche télégraphique datée de Pise le 19, et qui complète les nouvelles précédentes, en annonçant que le décret lancé par la commission du gouvernement contre les bandes séditionnelles des Livournaux a produit un excellent effet; elles sont, dit cette dépêche, complètement désarmées, les canons et les armes ont été reportés à Florence, où Petracchi et deux ou trois autres principaux chefs ont été également conduits sous bonne escorte.

Le Moniteur Toscan, du 19, raconte avec quelques détails l'expédition que le gouvernement avait dirigée contre les Livournaux, et qui se composait de quatre compagnies des Vélites, et d'un bataillon du 1<sup>er</sup> régiment de ligne, avec deux pièces d'artillerie.

Ces troupes, dit-il, ayant passé l'Arno au pont de Zambra, fermèrent le passage aux volontaires afin d'empêcher leur entrée à Pise, où venait d'arriver le 4<sup>e</sup> régiment de ligne au milieu des acclamations de la cité. Ce fut vers les 4 heures que les Vélites étant arrivés jusqu'à Caprona, intimèrent aux Livournaux l'ordre de se rendre; on leur accorda même deux heures de trêve en déclarant qu'après ce délai on aurait recours aux armes. C'est vers l'expiration de ce délai que Petracchi tenta de fuir, mais il fut arrêté par des paysans ainsi que deux de ses complices. Un instant après Guarducci capitula, et la colonne entière rendait les armes, et était accompagnée à Livourne par la milice.

Petracchi et ses deux officiers, après avoir été retenus à Pise, ont été transférés cette nuit à Florence et dans le fort St-Jean-Baptiste.

Hier, c'était à Pise un jour de fête, et la cité entière envoyait son adhésion formelle au rétablissement du gouvernement constitutionnel.

— Nous empruntons la note suivante au Contemporaneo de Rome :

ROME, le 17 avril. — Le brave général Avezzana est parmi nous depuis deux jours; hier soir, son entrée au café Neuf a été célébrée d'une manière triomphante. De toutes parts on lui adressait de reconnaissantes paroles pour la généreuse conduite qu'il a gardée à Gènes.

L'Italia del Popolo s'exprime à ce sujet, dans les mêmes termes, et ajoute que cinq cents Gênois sont arrivés à Civita-Vecchia, et vont entrer à Rome pour y défendre la cause républicaine.

— On lit dans le Secolo de Naples, en date du 12 avril :

Ce matin, la rue de Tolède a été le théâtre d'une démonstration populaire assez étrange par son caractère. Une troupe d'enfants des deux sexes, auxquels étaient mêlés quelques personnes d'un aspect extraordinaire, et que suivaient quelques zingari, ont parcouru le quartier en poussant des hurrahs et faisant entendre dans leur langage des chants de fête en l'honneur de Sa Majesté. Ils étaient précédés par une bannière blanche. Au premier aspect de cette manifestation, les curieux rentrèrent dans leurs boutiques, que quelques-uns même fermèrent par excès de prudence; mais lorsqu'on s'aperçut que cette troupe, presque toute juvénile, n'était pas de nature à rien entreprendre qui pût inquiéter l'ordre public, chacun reprit sa besogne et les boutiques se rouvrirent aussitôt.

Nous croyons cependant que le ministère empêchera le retour de ces manifestations qui, tout en ne donnant lieu à aucun fait regrettable, ne produisent aucun bien, et qui ne sont pas plus flatteuses pour la monarchie constitutionnelle, qu'elles ne sont dignes de l'aspect de notre cité.

ROME, 19 avril. — J'apprends de source certaine, et vous pouvez l'annoncer, que le fameux triumvirat romain va être transféré à Ancône. On le voit, ce n'est pas la prévoyance qui fait défaut à ces grands citoyens; après avoir fait leurs paquets à Rome, ils aviseront plus sûrement à Ancône au moyen de les embarquer, et la même nacelle les conduira à Venise, à la première alerte. Le 19, on ne connaissait pas à Rome les préparatifs de l'expédition française, mais les projets et les dispositions des triumvirs prouvent que ces citoyens en étaient instruits.

Que restera-t-il donc à la glorieuse république romaine? Les oies s'en vont; il ne reste pas même au Capitole moderne la chance d'être sauvé par elles.

Dernières nouvelles.

On écrit de Turin le 25 avril.

« Le bruit courait hier que 5,000 Autrichiens devaient se présenter aujourd'hui à Alexandrie pour demander aux termes de l'amnistie, de tenir garnison dans la forteresse, en partage avec 5,000 Piémontais.

Les nouvelles de Florence sont du 20 août, et ne présentent rien de saillant,

Expédition d'Italie.

Le Toulonnais annonce en ces termes, dans son numéro du 21, le départ de la flotte expéditionnaire pour l'Italie :

Hier, à 9 heures du matin, une dépêche télégraphique de Marseille a annoncé le départ pour les côtes d'Italie des bâtiments de guerre qui étaient allés prendre dans ce port une partie du corps expéditionnaire. Aussitôt, les frégates à vapeur le Christophe-Colomb et l'Orénoque, la corvette de charge la Perdrix et la frégate l'Iphigénie, ayant à bord les deux bataillons de guerre du 20<sup>e</sup> de ligne, le 1<sup>er</sup> bataillon de chasseurs à pied, une batterie d'artillerie et des détachements de gendarmerie et de guides à cheval, ont reçu l'ordre de se disposer à appareiller. A midi, ces bâtiments gagnaient le large et ils ont rallié aux îles d'Hyères, le convoi venant de Marseille, à 7 heures la flotte expéditionnaire prenait le large.

L'escadille est partie par un temps magnifique et elle se sera rendue demain probablement à sa destination.

Les vapeurs donnaient la remorque aux navires à voile.

— On lit dans le Sémaphore :

« Une rumeur sinistre circulait hier dans notre ville. Il n'était question de rien moins que d'un affreux accident arrivé à bord de l'Infernal, dont la machine aurait éclaté à la hauteur de St-Tropez. Heureusement la nouvelle de ce malheur ne paraît avoir aucun fondement. On vient de voir que le Toulonnais n'en fait pas mention; de leur côté, les personnes qui ont quitté Toulon hier à midi, affirment qu'on ne savait rien dans cette ville de ce déplorable événement. On peut donc considérer le bruit qui a couru à Marseille comme complètement controuvé. »

Nouvelles diverses.

M. le ministre de l'intérieur vient d'autoriser une souscription sous forme de loterie, en faveur des artistes peintres, sculpteurs et graveurs.

Le chiffre total de cette souscription est de 250,000 fr. qui seront employés à l'acquisition d'œuvres de peinture, de sculpture, de gravure et de dessin.

Ces diverses acquisitions formeront un ensemble de 3,000 lots, destinés comme primes, à 3,000 billets gagnants, sur les 100,000 billets à 2 fr. 50 chacun, formant l'ensemble de la loterie.

Parmi les artistes qui se sont empressés d'assurer à cette œuvre le concours de leur talent, nous sommes heureux de compter MM. Ingres, Delacroix, Vernet, Scheffer, Delacroix, Meissonnier, Robert Fleury, Jacquand, Pradier, Dantan, Nieuwerkerke, Henriquel Dupont, Corniliet, etc.

Une commission est chargée d'examiner les œuvres présentées par les artistes et de fixer les prix d'acquisition.

— Un événement bien douloureux vient d'impressionner vivement les habitants d'une maison de la rue des Fossés-Saint-Germain-Auxerrois, à Paris. Un jeune homme de 32 ans, Valentin Th..., exerçant l'état de tailleur, avait épousé, il y a trois ans, une jeune personne qui en avait alors 18. Pendant deux années, l'union la plus parfaite avait régné dans ce modeste ménage, lorsque le mari crut, à tort ou à raison, s'apercevoir que la conduite de sa femme était moins régulière que par le passé.

Sans s'assurer si ses soupçons étaient fondés, il lui fit des reproches qui, tout modérés, tout bienveillants même qu'ils étaient dans la forme, étaient cependant sévères dans la réalité, et qui irritèrent vivement la jeune femme, qui prit le parti d'abandonner le domicile conjugal.

Un jour, en effet, elle disparut sans faire savoir à son mari où elle se réfugiait, et celui-ci fut sept mois sans en entendre parler. Le pauvre homme, malgré toutes ses démarches, n'avait pu découvrir les traces de la fugitive, et chaque jour il déplorait les paroles sévères qui avaient amené un si triste résultat, car il adorait sa jeune femme, lorsqu'il y a trois jours celle-ci se présenta inopinément devant son mari. Elle paraissait fort souffrante, sa figure exprimait une profonde tristesse, et des larmes humectaient ses paupières. Avant que son mari, très ému de ce retour auquel il s'attendait si peu, eût pu lui adresser une parole, la jeune femme se jeta à ses pieds et lui fit en sanglotant l'aveu de sa triste position. Obsédant à un entraînement fatal, à de mauvais conseils, à l'isolement qu'elle s'était créé, elle avait manqué à tous ses devoirs, et dans deux mois elle allait être mère.

Devant ce repentir si touchant, si vrai, le mari n'eut pas un reproche, pas une parole dure; il prit la main de sa femme, l'aidera à se relever et la pressa dans ses bras en pleurant et sans dire un mot. Tant de honte, tant de douleur augmentèrent le remords de la jeune femme. « Je ne survivrai pas à ma honte, s'écria-t-elle; la vie serait désormais pour moi un trop lourd fardeau; mon parti est pris, je mourrai ! » Th... ne chercha pas à détourner la malheureuse de cette fatale résolution; mais son parti à lui aussi était pris. « Je ne puis vivre sans toi, lui dit-il, et je vivrais malheureux près de toi avec le

souvenir du passé, surtout quand ce souvenir suscitait une cesse ravivé par la présence de ton enfant: nous rions ensemble ! »

Le soir venu, ils allumèrent deux réchauds de char leu-se couchèrent tout habillés sur leur lit, et quand, le lendemain, étonné de ne pas les voir paraître, le portier prévint le commissaire de police, ce magistrat, après avoir fait ouvrir la porte de leur domicile, les trouva dans les bras l'un de l'autre, ne donnant plus aucun signe de vie. M. le docteur S..., demeurant rue Boucher, fut appelé sur le champ; mais il n'eut qu'à constater un double décès, remontant déjà à plusieurs heures. (Gazette des Tribunaux).

Une nouvelle victime de l'éclair. — Nous n'avons eu malheureusement que trop souvent à appeler l'attention de nos lecteurs sur la triste position de ceux de nos compatriotes qui, éblouis par les belles promesses de M. Cabet, ont émigré pour l'Icarie. Tout récemment encore, une jeune personne de dix-huit ans, appartenant à une famille de petits commerçants de Paris, fut emmenée par son père à la Nouvelle-Orléans, où, par les soins de M. Cabet, ils furent logés dans une des maisons retenues par lui rue St-Ferdinand.

On peut juger de la situation d'une jeune fille venant de quitter sa mère et forcée à vivre père-mère avec plus de deux cents personnes de tout âge dans une espèce de caserne, aussi alla-t-elle bientôt trouver M. Cabet pour lui déclarer qu'elle ne pouvait rester plus longtemps, et pour le prier de lui donner les moyens de retourner en France; mais toutes ses supplications furent vaines.

Enfin, poussée à bout par les fatigues et les privations de tout genre, elle prit des habits de mousse, et s'engagea à bord d'un navire qui vient de la débarquer à New-York dans le plus grand dénuement, elle n'y sera point délaissée, et nous espérons qu'elle pourra rejoindre bientôt sa mère à Paris.

— On lit dans le Suffrage universel, journal du Mans, du 13 avril :

« Un dentiste et artificier, ayant une voiture où il logeait tous ses ustensiles et où il couchait, stationnait sur la place de Noce depuis quelques jours; il avait pour aide un jeune homme de 16 à 17 ans.

« Ayant un voyage à faire à Alençon, il laissa la garde de cette voiture à ce jeune homme.

« Pendant son absence, ce dernier enleva, à l'aide d'effraction, une somme de 150 fr. qui se trouvait dans le tiroir de son maître; puis, ayant placé un enfant de six ans dans la voiture, en le chargeant, sous promesse de bonbons, de placer une allumette enflammée au goulot d'un vase où se trouvaient deux livres de poudre, il s'enfuit à toutes jambes, espérant par-là ensevelir toutes les traces du vol qu'il venait de commettre.

« On tremble d'épouvante quand on pense que l'explosion n'a manqué son effet que parce que l'enfant, en voulant placer son allumette au goulot du vase où était la poudre, la laissa tomber et ne put exécuter l'ordre exécutable qu'on lui avait donné.

« On n'a pu retrouver encore ce misérable voleur mais on est sur ses traces. »

Bourse de Paris du 21 Avril 1849.

Cinq pour cent . . .	87 50	Emprunt Romain . . .	00 00
Dito, fin courant . . .	87 65	Emprunt Belge . . .	00 00
Trois pour cent . . .	56 40	Actions de la banque 2375 00	
Dito, fin courant . . .	56 10	Obligat. de la ville . . .	00 00
Quatre pour cent . . .	00 00	Obligat. piémont. . .	00 00
Rentes de Naples . . .	00 00	Quatre canaux . . .	1065 00
Dette active d'Espagne . . .	00 00	Jouissance des 4 can. . .	00 00

Chemins de Fer.

Paris, 24 avril.	
Saint-Germain . . .	»
Versailles, rive droite . . .	212 50
— rive gauche . . .	430
Paris-Orléans . . .	852 50
Paris-Rouen . . .	565
Rouen-Havre . . .	295
Marseille-Avignon . . .	213 75
Strasbourg-Bâle . . .	103 75
Genève . . .	370
Amiens-Boulogne . . .	»
Orléans-Bordeaux . . .	410
Nord . . .	482 50
Paris-Strasbourg . . .	372 50
Tours-Nantes . . .	323 75
Monteraut . . .	130
Dieppe . . .	178 75
Charleroy . . .	»
Lyon-Avignon . . .	»

Bourse de Lyon du 25 Avril 1849.

CH. DE F.	COMPTANT.		LIQ. COURANTE.		LIQ. PROCH.	
	1 <sup>er</sup> cours.	Dernier cours.	1 <sup>er</sup> cours.	Dernier cours.	1 <sup>er</sup> cours.	Dernier cours.
Paris-Orl.	»	»	»	»	»	»
Par.-Rouen	565	»	565	567 50	»	»
Av.-Mars.	»	»	»	»	»	»
Vierzon . . .	»	»	»	»	»	»
Nord . . .	»	»	455	»	»	»
St-Etienne . . .	»	»	»	»	»	»
Rouen-Havre . . .	»	»	»	»	»	»
Banque . . .	»	»	»	»	»	»
Loire . . .	293 75	292 50	291 25	292 50	293 75	»
3 p. 100 . . .	»	»	»	»	»	»
5 p. 100 . . .	87 75	88 00	»	»	»	»
5 p. 100 c. . .	87 70	87 25	»	»	»	»

Le rédacteur en chef, gérant, A. SOUVE.

LYON. — IMPRIMERIES DE BUCHOUIN ET ROBERT. Rue St-Côme, 6, allée de l'Homme-d'Osier.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Etude de M<sup>e</sup> CORNUY, avoué à Lyon, rue de la Bombarde, 4.

ADJUDICATION

Au samedi cinq mai 1849, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, sis palais de justice, place de Roanne.

D'UNE MAISON

Et dépendances.

Située à Lyon, rue Imbert-Colomès, 16, ayant une contenance d'environ 85 centiares, et dépendant de la faillite de M. Baudrand jeune.

Cette maison est construite en maçonnerie et pierres de taille, et se compose de caves voûtées, rez-de-chaussée, entresol, quatre étages et greniers au-dessus; elle forme deux façades nord et midi; le toit est couvert en tuiles creuses.

La principale façade nord est percée au rez-de-chaussée de onze grandes ouvertures, dont dix pour portes d'entrée ou de magasin, et une au milieu servant de porte d'allée.

A l'entresol, il y a onze ouvertures pour croisées vitrées, ayant un balcon en fer.

Il y a à chacun des quatre étages également onze ouvertures pour croisées vitrées.

La façade au midi, donnant sur la cour, est percée au rez-de-chaussée de dix ouvertures, dont neuf pour portes d'entrée ou de magasins et une porte d'allée; à l'entresol, il y a neuf ouvertures pour croisées vitrées.

La maison est desservie par un escalier en pierres avec rampes en fer.

Les enchères seront ouvertes sur la mise à prix de quatre-vingt mille francs, outre l'exécution des clauses du cahier des charges, déposé au greffe dudit tribunal.

Pour les renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> Cornaty, avoué. 840

VENTE

D'un atelier de lithographie.

Mardi premier mai 1849, à onze heures du matin, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Tavernier, notaire à Lyon, y demeurant, rue Bât-d'Argent, 22, il sera procédé à la vente en bloc, aux enchères, d'un atelier de lithographie, exploité à Lyon, place de la Fromagerie, allée des Images, par le sieur Chappe; ladite vente aura lieu en présence de M. Bussy, arbitre de commerce, en sa qualité de liquidateur du commerce dudit sieur Chappe.

Faute d'enchérisseurs pour la vente en bloc, il sera procédé, le même jour, heure de midi, à la vente en détail, par le ministère d'un commissaire-priseur, dans le local où s'exploite ledit atelier de lithographie.

S'adresser, pour voir le cahier des charges, en l'étude de M<sup>e</sup> Tavernier, notaire. 858

ANNONCES DIVERSES.

A VENDRE

Un beau placard, un calorifère et agencements de magasins, chez M. Chavet et Guyon, rue de la Préfecture, n. 12, au deuxième. 859 2

A LOUER

Un magasin de fabrique au rez-de-chaussée, passage des Feuillants, n. 2, et rue de Thou, au premier, n. 2. S'y adresser. 857 45

A louer ensemble ou séparément,

Un beau MAGASIN de fabrique au premier, un APPARTEMENT de sept pièces au troisième. S'adresser au premier, rue des Capucins, n. 12. 665

A LOUER

Maison de campagne, à la Demi-Lune, dans un beau site, agencée et meublée à la moderne, salon de billard, avec jardin d'agrément, à proximité de l'église et sur le passage des omnibus. S'adresser place des Célestins, 6, au premier. 856

A LOUER

Magasin tout agencé pour commissionnaire, garni de banques, bureaux, placards et chaises; à entrer de suite en jouissance. On traitera à des conditions très-avantageuses. S'adresser à M. Etienne Collet, 2, rue des Augustins. 831 3

Magasin, quai de Retz,

A louer à la St-Jean. S'adresser au concierge, place du Concert, 9. 20 592

VÉSICATOIRES.

Mouches de Milan. PAPIER ÉPISPATOIRE perfectionné pour entretenir les vésicatoires et les mouches de Milan. S'adresser à la fabrique, pharmacie de J.-A. GASTOUD, rue Saint-Dominique, et chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, dans les pharmacies de Lyon et de la province. 6 6 45

Etude de M<sup>e</sup> BOIRON, notaire aux Brotteaux, place Béranger, n. 7.

A VENDRE

Sur le pied de sept pour cent d'un revenu justifié, une maison située aux Brotteaux, près de la place Béranger (Louis XVI), composée de rez-de-chaussée et de quatre étages au-dessus, avec sept ouvertures de front à chaque étage. Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M<sup>e</sup> Boiron, notaire aux Brotteaux. 815 4

A LOUER

Maison de campagne tout à fait indépendante, dans la situation la plus pittoresque, avec appartement complet et la jouissance de promenades variées et étendues à Francineville.

S'y adresser, chez M. Reyre, près du Vieux-Château. Des omnibus de Francineville à Lyon font le service quatre fois par jour, et stationnent à quelques pas de la maison. 8

A LOUER DE SUITE

Au mois ou à l'année,

Une jolie maison de campagne, meublée et fraîchement décorée, située à Saucé, à trois kilomètres de Mâcon, sur la route de Paris. Elle comprend salon, salle à manger, cuisine, quatre chambres à coucher, chambres de domestiques, salle de bains, écurie et remise. Jardin potager et d'agrément et vastes dépendances. S'adresser, soit à M<sup>e</sup> Ferrouillet, notaire à Lyon, soit à M<sup>e</sup> Préveraud, notaire à Mâcon, rue Lamartine. 688

Approbation des Facultés de médecine et de pharmacie (Codex, page 29.)

BOITES : 1 FR. 25 cent. BOITES : 1 FR. 25 cent.

La seule, infaillible pour la prompte guérison des rhumes, toux, enrhumements et autres irritations de poitrine. — Elle se vend moitié moins que les autres, chez MM. Lardet, pharm., place de la Préfecture, 16, et à la Pharmacie des Célestins; Vernet, place des Terreaux, 13; et chez Bruy fils aîné et Chancel, rue Lanterne, 15, à Lyon. A Saint-Etienne, Garnier-Marinet, rue de Foy; à Chalon-sur-Saône, Pouchet-Faivre, confis. ur. Grand-Rue, 36; et à Genève (Suisse), Rouzier, Grande-Rue, 4; Lacroix, pharmacien. NOTA.—Une Médaille d'honneur en argent vient d'être décernée à M. George, pour la supériorité de cette pâte, et on ne doit avoir confiance qu'aux boîtes portant son drapeau et sa signature. Se méfier des Contrefacteurs.) 234 12